

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 5 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le cinq MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 28 Février 2020

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOUE Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS :

Secrétaire de séance : Serge MERLET

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 5 Mars 2020, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Serge MERLET,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 30 Janvier 2020,
- accepté d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante :
2bis – Cession du modulaire acquis en 2017

1. Construction de 4 logements MAD à Féole :

➤ Proposition de Convention à passer avec le Sydev et Vendée Habitat pour les travaux neufs d'éclairage

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention tripartite entre le SYDEV, Vendée Habitat et la commune relative aux modalités techniques et financières de réalisation des travaux neufs d'éclairage dans le cadre de la construction de 4 logements individuels, Rue du Féolet à Féole,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer ce document.

1B Proposition d'acquisition d'une parcelle, propriété de Madame Renée FORGERIT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée D 488 d'une superficie de 78 m²,
- Arrête le prix à 0.35 € le m², soit un total de 27 € 30, les frais notariés étant à la charge de la commune,
- Décide d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2020,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer l'acte notarié auprès de l'Etude de Maître VEILLON, Notaire à Sainte Hermine.

2. Proposition d'acquisition de parcelles, propriétés de Monsieur Henri de VILLEDIEU

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de faire l'acquisition des 3 parcelles indiquées ci-dessous :

✓ Section D 489 (Jardins) d'une superficie de	73 m ² Zone N	}	Total : 2 326 m ²
✓ Section D 506 (Taillis simples) d'une superficie de	1 766 m ² Zone N		
✓ Section D 704 (Prés) d'une superficie de	487 m ² Zone N		
- Arrête le prix à 0.35 € le m², soit un total de 814 € 10, les frais notariés étant à la charge de la commune,
- Décide d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2020,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer l'acte notarié auprès de l'Etude de Maître VEILLON, Notaire à Sainte Hermine.

2bis Cession du modulaire acquis en 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre le modulaire et d'en fixer le prix à 3 200 €.

3. Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal et des budgets annexes Lotissements « La Croix Rambaud » et « Le Vallon de la Charbonnière »

Le Conseil Municipal a déclaré à l'unanimité que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes Lotissement la Croix Rambaud et Lotissement le Vallon de la Charbonnière, dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Principal et des budgets annexes Lotissements « La Croix Rambaud » et « Le Vallon de la Charbonnière »

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du Budget Principal qui présente :
 - ✓ un excédent de fonctionnement de 221 601.26 € propre à l'exercice 2019,
 - ✓ un excédent d'investissement de 204 662.28 € propre à l'exercice 2019,
- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud
- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Lotissement le Vallon de la Charbonnière qui présente :
 - ✓ un déficit d'investissement de 239 930.98 € propre à l'exercice 2019,

5. Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'affectation définitive des résultats de l'Exercice 2019 comme suit :

I - BUDGET PRINCIPAL

Art 002 :	Report en Section de Fonctionnement (recettes)	218 223.06 €
Art 1068 :	Affectation à la Section d'Investissement	200 000.00 €
Art 001 :	Solde d'exécution négatif reporté	109 606.39 €

II - BUDGET ANNEXE LE VALLON DE LA CHARBONNIERE

Art 001 :	Solde d'exécution négatif reporté	239 930.98 €
-----------	-----------------------------------	--------------

6. Présentation et vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal et des budgets annexe Lotissement « La Croix Rambaud » et Lotissement « Le Vallon de la Charbonnière »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte définitivement le Budget Principal 2020 de la Commune de la Réorthe qui s'équilibre à :

⬇ Section de Fonctionnement	960 660.06 €
⬇ Section d'Investissement	1 173 285.70 €

- Adopte définitivement le Budget Principal 2020 du budget annexe du Lotissement la Croix Rambaud qui s'équilibre à :

⬇ Section de Fonctionnement	84 740.25 €
⬇ Section d'Investissement	84 739.25 €

- Adopte définitivement le Budget Principal 2020 du budget annexe du Lotissement le Vallon de la Charbonnière qui s'équilibre à :

⬇ Section de Fonctionnement	509 800.65 €
⬇ Section d'Investissement	796 867.17 €

- Décide de reprendre les résultats définitifs de l'Exercice 2019 pour le Budget Principal,

- Arrête le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget principal à :
 - ↳ 63 241.03 Euros à l'article 1641 « Emprunts en euros »
- Arrête le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget annexe du Lotissement le Vallon de la Charbonnière à :
 - ↳ 400 000 Euros à l'article 1641 « Emprunts en euros »

7. Vote des taux d'imposition 2020

N'ayant pas connaissance à ce jour de l'état FDL 2020, la question est reportée à un prochain Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'inscrire les crédits des contributions directes à fiscalité constante.

8. Détermination du coût horaire moyen pour les travaux en régie sur l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le calcul d'un coût horaire moyen dans le cadre des travaux en régie et arrêté le coût horaire moyen du personnel, pour 2020, à 18 € 69.

9. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion de louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 10 Mars 2020

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

